

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3EME Réunion de 2016

Séance du 22 juin 2016

**CD20160622_8
id. 2645**

Le vingt deux juin deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIER, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BARRAGE DE
SAINT-GÉRAUD
CA 2015 ET BP 2016**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les résultats du compte administratif 2015, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de **333 905,33 €**. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes	21 313,22 €
Reprise de l'excédent 2014	290 900,27 €
Total recettes	312 213,49 €
2. Dépenses	14 327,20 €
Soit un excédent 2015 de	297 886,29 €
3. Restes à réaliser en dépenses	71 506,00 €
Résultat d'investissement	226 380,29 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes	81 155,55 €
Reprise de l'excédent 2014	106 982,40 €
Total recettes	188 137,95 €
2. Dépenses	80 612,91 €
Soit un excédent 2015 de	107 525,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de L'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2016, le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement pour un montant de **297 886,29 €**,
- en section de fonctionnement du budget primitif 2016, le solde d'exécution 2015 de la section de fonctionnement, soit **107 525,04 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif 2015.

II - BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget 2016 s'élève à 990 276,33 € dont :

• section d'investissement	801 601,29 €
• section de fonctionnement	188 675,04 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais d'études	23 506,00 €
(dont restes à réaliser : 23 506 €)	
• Frais d'insertion.....	1 800,00 €
• immobilisations corporelles	44 000,00 €
• travaux en cours	316 559,00 €
(dont restes à réaliser : 48 000 €)	
• dépenses imprévues	4 602,29 €
• opérations d'ordre	411 134,00 €
	801 601,29 €

Recettes :

• excédent d'investissement 2015 reporté	297 886,29 €
• opérations d'ordre	503 715,00 €
	801 601,29 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• frais de fonctionnement	93 970,00 €
• dépenses imprévues	974,04 €
• opérations d'ordre	93 731,00 €
	188 675,04 €

Recettes :

• participation des deux départements	80 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2015 reporté	107 525,04 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	188 675,04 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2016 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement..... 0 €	50 %	0 €	50 %	0 €
Dépenses nettes de fonctionnement.. ..80 000 €	50 %	40 000 €	50 %	40 000 €
		-----		-----
Sous-total.....		40 000 €		40 000 €
Total général.....	80 000 €			

La participation du Tarn-et-Garonne de 40 000 €, identique à celle de 2015, a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget principal.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 de l'Institution Interdépartementale du barrage de SAINT-GERAUD détaillés ci-dessus.

Acte donné.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil
Départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC